

## CIRCULAIRE 114-21

22 juin 2021

### LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS INSCRITS

Le 2 février 2021, Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a autocertifié les modifications aux Règles de la Bourse (les « Règles ») dans le cadre d'une révision complète i) de la méthode qu'emploie la Bourse pour établir les limites de positions de chacun de ses produits et ii) de l'application de ces limites ([circulaire 021-21](#)). Les Règles ont été modifiées à la suite d'une proposition détaillée ([circulaire 149-49](#)). La première itération des limites de positions en vertu des Règles modifiées est présentée dans un nouveau fichier unique pour tout Produit Inscrit (le « Nouveau Fichier Consolidé ») à l'Annexe 1 et dans le format actuel des fichiers de limites de positions (les « Anciens Fichiers ») à l'Annexe 2. Les nouvelles limites de positions entreront en vigueur le 30 juin 2021 après la fermeture des marchés. Les Règles modifiées seront également disponibles sur le site Web de la Bourse ([www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)) à compter de leur date d'entrée en vigueur.

La Division de la réglementation (la « Division ») de la Bourse souhaite rappeler aux Participants Agréés et Participants Agréés Étrangers (collectivement, les « Participants ») que les limites de positions sur les contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces et sur les options sur contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces pour tous les mois d'échéance combinés ont été éliminées et remplacées par des limites de positions sur le premier mois de règlement et les deux mois suivants les plus près. Les Participants peuvent consulter l'Annexe 3 pour de plus amples renseignements. De plus, dorénavant la Division publiera le Nouveau Fichier Consolidé pour toute publication et cessera de publier les Anciens Fichiers le 30 septembre 2021. Le Nouveau Fichier Consolidé sera accessible à partir d'une [nouvelle adresse URL](#) et les Anciens Fichiers des [adresses URL actuelles](#) jusqu'au 30 septembre 2021.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, de la Grande-Bretagne et de la France au 0800 361-5353, poste 46530, ou à l'adresse courriel [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com).

Julie Rochette  
Vice-présidente et chef de la réglementation  
Bourse de Montréal Inc.